

**ABONNEMENT.**  
**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**  
**BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JANVIER 1884.

## LE MANIFESTE DES DROITES AU SÉNAT.

Électeurs sénatoriaux,  
 Vous êtes appelés à renouveler le mandat de vos représentants au Sénat.

Jamais ce devoir ne s'est imposé à vos consciences dans une situation plus grave.

Il s'agit de savoir si vous consentirez à prêter votre appui, ou si vous voudrez mettre un terme à une politique qui, après avoir méconnu les droits les plus sacrés, en est arrivée aujourd'hui à menacer tous les intérêts.

Sous prétexte d'assurer la liberté de conscience, cette politique poursuit, vous le savez, contre la religion de la France, une guerre systématique, dépourvue à la fois de franchise et de loyauté. Elle a banni de vos écoles, même le nom de Dieu; elle menace aujourd'hui de fermer vos églises. Des réductions successives et vexatoires du budget des cultes annoncent et préparent sa complète suppression. Un pas de plus dans cette voie, et l'État, définitivement séparé de l'Église, le prêtre, privé de sa subsistance et chassé de sa demeure, ne sera plus là, dans vos campagnes, pour bénir vos enfants et assister le mourant à sa dernière heure.

Sous prétexte de réformer la magistrature, cette politique a porté atteinte à son inamovibilité, seule garantie des justiciables. Des exclusions systématiques ont arraché de leur siège des juges entourés de la considération publique, et la nature des choix qui les ont remplacés enlève à la justice le caractère d'impartialité qui seule peut assurer l'autorité morale de ses arrêts.

Les charges, généreusement acceptées, courageusement supportées par le pays après nos malheurs, avaient ramené l'ordre et même la prospérité dans nos finances. Des dépenses exagérées, sans mesure et

sans profit, ont fait perdre tout le fruit de ces sacrifices. En moins de six ans, trois milliards d'emprunt, ajoutés à notre dette publique, en ont fait la plus lourde de l'Europe. Plus de cinq cents millions sont venus accroître nos charges annuelles. Le budget de l'exercice courant se solde par un déficit de deux cents millions, et une insuffisance pareille est déjà prévue pour celui qui va s'ouvrir. Si un frein n'est apporté à ces prodigalités insensées, de nouveaux emprunts sont indispensables pour acquitter des engagements téméraires, et rendent nécessaire aussi la création de nouveaux impôts, déjà annoncée par une parole échappée à l'imprudence d'un ministre.

Sous le poids de ces charges énormes, l'industrie languit et l'agriculture voit s'accroître tous les jours les souffrances aiguës causées par une crise d'une intensité sans exemple. Les mesures que le gouvernement promet toujours pour lui venir en aide se font attendre, et aucune n'est encore réalisée.

Après les désastres d'une guerre sanglante, la France demandait avant tout la paix pour rassembler et refaire ses forces, épuisées. On l'a engagée, sans la prévenir, dans une série d'expéditions stériles et meurtrières. Il ne s'est plus agi seulement d'assurer le respect du nom de la France, dans les contrées qu'ombrageaient déjà son drapeau, ou parmi les populations auxquelles nos missionnaires, apôtres de la civilisation et de la foi, avaient appris à la bénir. Ce sont de véritables conquêtes qu'on a entreprises tout à la fois à Tunis, à Madagascar, au Tonkin et au Congo. Par suite de ces fantaisies tumultueuses, nous soutenons aujourd'hui contre la Chine une guerre commencée sans prudence, poursuivie sans vigueur et dont nul ne peut prévoir le terme. Le moment n'est pas loin où, pour continuer cette lutte ruineuse, il faudra compromettre la mobilisation de notre armée, en envoyant dans ces régions lointaines une partie du contingent que le service obligatoire enlève chaque année à nos campagnes.

L'opinion publique s'émeut devant ces conséquences éclatantes de tant de fautes accumulées. Craignant sans doute que ce sentiment général ne se fit jour dans le prochain renouvellement sénatorial, le gouvernement n'a rien épargné pour altérer la sincérité de cette épreuve.

C'est à la veille même de l'élection qu'une loi, discutée et votée d'urgence, dans le dessein avoué d'en modifier le résultat, est venue changer le principe même de l'organisation du Sénat. Une répartition nouvelle des députés à élire a été faite entre les Conseils municipaux, en dehors de toute règle de proportion, uniquement calculée en vue des chances d'un succès électoral. C'est ce que n'ont pas craint de signaler au pays des amis dévoués des institutions actuelles, en flétrissant cette procédure du nom d'expédient et de manœuvre. Loin de repousser cette allégation, un ministre n'a pas fait difficulté d'annoncer à la tribune qu'il attendait avec confiance, de ce qu'il a appelé sa *méthode électorale*, une manifestation favorable à la politique dont il est l'organe.

La minorité conservatrice du Sénat n'a point failli au devoir de protester contre ces artifices, et plutôt que de s'y laisser enfermer, beaucoup d'entre ses membres n'ont point hésité à en appeler à la grande et loyale épreuve du suffrage universel.

Ils pourraient aujourd'hui se refuser à une lutte qu'on s'est efforcé de rendre si inégale et attendre le jugement du pays.

Leurs amis leur ont demandé et les remercient de ne pas désertier le combat.

Nous avons confiance en effet que, quelles que soient les combinaisons que le gouvernement s'est complu à faire — et qu'il a pris même soin de remanier à plusieurs reprises, — ses calculs seront trompés. S'il a cru pouvoir par là amener au scrutin des électeurs complaisants, dociles à l'action administrative et disposés à s'aveugler sur ses fautes, il a fait à ces électeurs nouveaux une injure imméritée qui sera déjouée par leur indépendance et leur patriotisme.

C'est en faisant appel à ces sentiments patriotiques, justement alarmés sur l'avenir

du pays, que les sénateurs conservateurs sortants se présentent dans l'arène électorale. Là même où leur voix rencontrerait le moins d'écho, et où le gouvernement recueillerait, par des dispositions spécialement prises contre eux, le succès qu'il en attend, leur protestation demeurerait comme une réclamation faite au nom de la justice et de l'intérêt public, dont l'opinion sincère du pays leur saura gré et dont l'avenir leur tiendra compte.

## LES DROITES DU SÉNAT

## FIN DE SESSION.

Toute cette session parlementaire a été honteuse; honteuse aussi devait être la dernière séance de la Chambre; — on meurt en général comme on a vécu.

Avant de se séparer, les députés ont voté en bloc le milliard demandé pour trois mois par le ministère. Ce ne sont pas les douzièmes provisoires qui sont votés, qu'on le remarque bien: c'est un crédit d'un milliard dont le gouvernement fera ce qu'il voudra.

Il n'y a pas de budget; voilà la vérité. Il n'y a pas de comptes de dépenses votés; par conséquent, le gouvernement peut employer le milliard à sa fantaisie, le gaspiller même si cela lui plaît. Autant valait lui allouer un milliard de fonds secrets.

Vainement M. Raoul Duval, Lockroy, Raspail, Clémenceau ont essayé d'obtenir du gouvernement des explications sur l'emploi de cette somme énorme; M. Jules Ferry a gardé le silence, le rapporteur de la commission du budget l'a imité: seul M. Tirard a parlé, mais sans rien dire, car il est impossible de trouver dans ses déclarations une seule promesse certaine.

On croit généralement, en France et en Europe, que les Chambres ont pour mission principale de contrôler les finances et de voter l'impôt. Le régime représentatif n'a même été inventé que pour cela, en vertu de ce fameux principe que l'impôt doit être

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

### Deuxième partie. — La Lutte.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

##### LA TROUPE DE LIGNE (suite).

Le même jour, vers cinq ou six heures du soir, la troupe de ligne, tambours et clairons en tête, arrivait à La Flèche, à Sablé et à Durtal. Tous les habitants assistèrent au défilé; dans cette dernière ville, le buraliste, que nous connaissons déjà, M. Treneux, et son voisin M. Guillot, d'échangeaient amicalement leurs impressions:

— Que viennent faire les soldats par ici? disait Guillot.

— Prendre Rouget, parbleu! répondait Treneux, toujours au courant des nouvelles.

— Les gendarmes ne sont donc pas assez nombreux; je croyais cependant qu'on en avait appelé d'Angers ou du Mans?

— Sans doute! mais ça ne suffisait pas.

— Ça fait bien des chiens pour un lièvre!

— Oh! M. Guillot, vous n'êtes pas respectueux pour la justice.

— Dam! écoutez donc! cela fait pitié de voir tant de monde en mouvement pour arrêter un pauvre diable de braconnier.

— Allons les voir, sur la place, dit Treneux.

Les deux amis, bras dessus, bras dessous, se rendirent sur la place publique, où déjà une foule énorme s'était réunie. Tous les habitants de la ville, femmes, enfants, hommes faits et vieillards, semblaient s'être entendus pour faire cortège à la troupe. Mais on connaissait depuis longtemps leurs sentiments à l'égard de Rouget. Plus l'autorité prenait de mesures pour s'emparer du braconnier, et plus les fermiers, les métayers et les forestiers s'affermisssaient dans leur résolution de défendre Rouget ou, tout au moins, de ne jamais le livrer.

L'officier de gendarmerie qu'on avait envoyé à Durtal pour diriger les brigadiers, voulut profiter de la circonstance pour haranguer la foule et lui faire connaître ses devoirs.

Il fit part de sa résolution au vieux Michel:

— Ma foi! dit celui-ci, faites comme vous le voudrez; je crois que tous les discours du monde ne changeront pas les dispositions de ces gens-là. Ce sont des entêtés: je les connais.

— On peut toujours essayer, dit l'officier. Je vais les prendre par la terreur. Cela n'est pas défendu.

— Au contraire, reprit en riant le vieux brigadier.

L'officier de gendarmerie alla au-devant de l'officier délégué, et lui dit quelques mots à voix basse. Puis, les troupes furent amenées presque sous le balcon de l'hôtel de ville. Là, on leur fit mettre l'arme au pied, et un roulement de tambour eut lieu qui ébranla les vitres des maisons du voisinage.

Alors, l'officier de gendarmerie s'avança seul, devant les soldats, et commença un petit discours, assez bien tourné et fort sévère, dans lequel il reprochait aux habitants l'appui qu'ils donnaient à un malfaiteur.

« C'est dans votre intérêt que nous sommes venus ici, dit-il en substance, pour vous délivrer d'un criminel dangereux... Il faut que la justice suive son cours et ne soit pas bravée... si vous nous prêtez votre concours, en quelques jours Rouget peut être arrêté; sinon, nous serons obligés de prendre des mesures rigoureuses... Je vous déclare d'abord que vous serez tenus, à la première réquisition, de recevoir et de nourrir les soldats. Et de plus, ajouta-t-il en se tournant vers la troupe, si, après deux sommations successives, on refusait de se faire connaître, les soldats pourraient faire feu! »

Quand l'officier de gendarmerie eut fini de par-

ler, il y eut un long murmure d'irritation parmi la foule.

— La peste! comme il y va! Avez-vous entendu, voisin? disait Guillot à Treneux.

— Oui, j'ai bien entendu, mais je crois que c'est de la frime, comme on dit chez nous.

De son côté, l'officier de ligne demandait à son collègue si vraiment il avait des ordres autorisant les soldats à faire feu après deux sommations.

— Non, répondait celui-ci; il faudra agir, au contraire, avec une grande prudence, pour éviter de nouveaux malheurs; mais il est bon de jeter la terreur parmi les populations. Vous ferez la leçon à votre compagnie.

Une heure plus tard, les soldats étaient dirigés vers leurs cantonnements, mais ils avaient ordre de se tenir prêts à partir au premier signal. Des scènes analogues se produisaient à La Flèche et à Sablé, indiquées comme points de départ vers un lieu de concentration qui devait être fixé dans le petit conseil de guerre organisé par M. Benoist.

#### CHAPITRE II

##### LE CARREFOUR DE LA MORT-AU-BRAC.

Au centre des bois du Grip et de Saint-Germain existe un carrefour connu depuis longtemps sous le nom bizarre de *Carrefour de la Mort-au-Brac*.

On raconte que plusieurs crimes effroyables ont

consenti par ceux qui le payent ou par leurs délégués.

Or, on voit par tout ce qui se passe comment l'impôt est discuté, comment les dépenses sont contrôlées, comment les délégués de ceux qui payent remplissent leur mandat.

Ils ouvrent au gouvernement sur le peuple un compte-créditeur d'un milliard à percevoir et dont le gouvernement disposera à sa guise. C'est une liste civile d'un milliard pour trois mois donnée au ministère!

Jamais les États-Généraux, sous l'ancienne monarchie, n'ont donné pareil exemple de dédain pour l'intérêt public, d'abandon aussi honteux de leur mandat. En 1384, aux États de Blois, les deux députés de Sens, qui avaient voté un impôt contre le gré de leurs commettants, ont été, à leur retour, arrêtés et subastés; il a fallu que le roi abandonnât l'impôt pour les sauver de la perte de tous leurs biens et de leur liberté.

Aujourd'hui, il n'y a plus de peines pour les députés qui trahissent les intérêts de leurs mandats ou qui trafiquent de leurs pouvoirs. Il n'y a plus pour les garder que leur conscience et leur honneur: il paraît que ce n'est pas assez. La conscience, l'honneur, ce sont là de vieux mots qui sont rayés de la langue parlementaire, en attendant d'être rayés de la langue usuelle.

Nous serons brefs, car le dégoût nous monte au cœur en face de ce Parlement-Croupion, plus lâche encore que celui de Cromwell. Ne pouvant plus lui parler au nom de l'honneur dont il rirait, au nom du patriotisme qu'il ne comprend pas, au nom de la France qu'il considère comme une Société industrielle à exploiter, — nous nous adressons aux électeurs, et nous leur disons:

Ces députés que vous avez nommés depuis quatorze ans pour relever le pays, pour panser ses plaies, pour restaurer son armée et ses finances, pour refaire du blé et du fer (le blé de chaque jour! le fer de la défense!), quelle est leur œuvre?

Après quatorze ans de République, le pays est plus ruiné, plus misérable, qu'au lendemain du paiement de la rançon des cinq milliards. Si son sang ne coule plus, son or a coulé par tous les gaspillages et toutes les folies. Son sol est appauvri et déserté, — son industrie chôme, — son commerce est écrasé par la concurrence étrangère, — son Trésor en déficit, — ses traditions, ses croyances, sa foi livrée à la risée des drôles et vilipendée par le pouvoir même qui a charge de les défendre.

Après quatorze ans de République, la quatrième législature, élue par le pays sur la foi trompeuse de tant de promesses, de tant de mensonges, termine sa session de 1884 sans voter le budget, comme si l'ennemi campait encore sur son territoire. On dirait non pas qu'elle dépose son bilan comme un failli, mais qu'elle lève le pied comme un banqueroutier qui emporte la caisse! Et encore le banqueroutier en filant sur la Belgique ne laisse pas aux malheureux volés un milliard à solder dans les trois mois au profit de ses complices!

été commis en cet endroit, pendant la Révolution. Ce qui est certain, c'est qu'on a trouvé, il y a déjà une vingtaine d'années, le cadavre d'un garde-forestier pendu à une branche de chêne. A partir de cette époque, les passants se sont longtemps détournés de ce carrefour, auquel s'attachaient de si funèbres souvenirs.

Il faut convenir que le lieu était admirablement propice aux crimes: l'imagination ne saurait rien inventer de plus sinistre.

Tout autour du carrefour se dressent d'épais haliars, dont l'épine noire ou l'acacia entremêlés défendent les approches. De vieux sapins, dans lesquels le vent siffle lugubrement, interceptent en tout temps la lumière du soleil et maintiennent une humidité malsaine qui fait pousser de gigantesques champignons.

Plus loin, c'est la forêt, avec ses sombres épaisseurs, ses troncs énormes de chênes ou de charmes, et ses fourrés de ronces et d'églantiers sauvages.

Le carrefour de la Mort-au-Brac, éloigné, surtout à cette époque, de toute habitation, était le repaire habituel des sangliers, pendant le jour, et, la nuit, le séjour favori des chouettes, des hiboux et des engoulevents de la forêt.

Au centre s'élevaient plusieurs grosses pierres, qui semblaient disposées symétriquement, comme des sièges. Au clair de la lune, ces pierres offraient

Voilà la situation, Jacques Bonhomme! Et nous n'avons parlé que des finances: nous nous taisons sur la Chine, sur Madagascar, sur les expéditions lointaines, les banques véreuses à fonder, les mines hypothétiques à exploiter, — sur les crimes qui ont quadruplé en dix ans, — sur les scandales qui déshonorent la magistrature et le pays, — sur la démoralisation qui nourrit jusqu'aux moelles la jeune génération! — Toi, Jacques Bonhomme, qui travailles et qui souffres, qui prie encore le Dieu de ton enfance et de tes pères, vois si tu veux être joué, trompé, pillé, méprisé plus longtemps! L'heure va venir, dans quelques mois, où tu auras le droit de dire: C'est assez!

LATHUILLIÈRE.

## Chronique générale.

On lit dans le *National*:

« La nouvelle loi électorale sénatoriale, qui va recevoir sa première application le 25 janvier prochain, aura non-seulement des conséquences politiques, mais des conséquences financières nouvelles.

» En accroissant notablement le nombre des délégués, cette loi va imposer au Trésor un surcroît de dépenses très-considérable. On sait, en effet, que les délégués des conseils municipaux reçoivent une indemnité pour leur voyage au chef-lieu le jour du vote. Cette indemnité est proportionnelle à la distance parcourue par les délégués pour venir de sa commune au chef-lieu du département.

» Les calculs qui avaient été faits en vue de l'élection du 15 janvier prochain, sur la base de l'ancienne loi, aboutissaient à une dépense de 350,000 francs environ pour les 89 élections à faire.

» Les départements convoqués le 25 janvier avaient, à raison d'un délégué par commune, un nombre total de délégués de 47 mille 277. Ce nombre a aujourd'hui doublé; il est en effet de 33,880.

» La dépense va donc suivre la même progression. Il faudra environ 700,000 fr. pour payer l'indemnité des délégués. »

La délégation nommée par une des commissions des ouvriers sans travail s'est rendue au Conseil municipal pour lui adresser sa « première sommation », consistant en un ordre du jour rédigé par M. Vaillant et ses amis et qui a été repoussé au dernier meeting de la salle Lévis.

Dès une heure et demie, les cinq délégués, très-calmes, attendaient dans la salle des journalistes qu'on voulût bien les recevoir. Ils commençaient à s'impatienter et à rédiger déjà quelques lettres de protestation lorsqu'à deux heures et quart on les avertit que M. Boué, président du conseil, pouvait les recevoir.

L'entrevue a été des plus courtes. « Je ne peux prendre en considération, a dit M. Boué, des ordres du jour non votés ou des

toutes sortes de figures étranges, ressemblant à des animaux fantastiques, dont l'aspect faisait frissonner l'homme le plus audacieux (1).

Les braconniers seuls osaient s'aventurer de ce côté: le carrefour de la Mort-au-Brac était alors un lieu de rendez-vous où se prenaient, pendant la nuit, des résolutions importantes.

Le braconnage était, en effet, il y a trente ans; une sorte d'institution locale dans le pays de Baugé, de La Flèche et de Sablé. On était braconnier de père en fils. Ceux qui voulaient entrer pour la première fois dans cette espèce de corporation et avoir droit à la protection commune, devaient avoir fait leurs preuves et montré qu'ils savaient garder un secret.

C'est cette sorte de solidarité professionnelle qui donnait tant de force à Rouget. Il trouvait partout des amis et des défenseurs, et savait à quelles portes il devait frapper pour être sûr d'obtenir un asile et du pain.

Deux fois son fusil fut saisi par les gendarmes, le lendemain Rouget reparut avec une arme nouvelle, prêtée par un compagnon, ou dérobée à quelque garde.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

(1) Le carrefour de la Mort-au-Brac est bien changé aujourd'hui. Les anciens ne le reconnaîtraient plus. Cependant il existe encore.

revendications verbales. Daignez les écrire pour le moins. »

Il a été convenu alors qu'on spécifierait « les mesures immédiates à prendre » et qu'un bureau du Conseil municipal étudierait les questions proposées à nouveau par les cinq délégués de la commission des ouvriers sans travail.

## LES IMAGES D'EPINAL ET LES RÉPUBLICAINS.

Les républicains sont très-émus en ce moment: il paraît que l'on a imprimé à Epinal des images relatives aux principaux traits de la vie de Monsieur le Comte de Paris. Nous disons: « il paraît », car nous ne les connaissons pas.

Ces images sont, par le seul fait de leur existence, séditionnelles au premier chef.

Gambetta, Garibaldi et autres républicains avaient seuls droit aux images d'Epinal, et c'est menacer les institutions républicaines que de consacrer ces images à d'autres sujets. Le moment approche où l'on verra une manœuvre royaliste des plus repréhensibles dans la reproduction de la chanson du *Bon roi Dagobert* par les imagiers d'Epinal.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* s'échauffe plus vivement que les autres feuilles républicaines et ne demande rien moins, à cette occasion, que l'expulsion de Monsieur le Comte de Paris.

Voici les considérants sur lesquels le journal de M. About appuie cette proposition. Il s'agit — qu'on ne l'oublie pas — de ce que le *XIX<sup>e</sup> Siècle* appelle « la propagande » par les images d'Epinal:

« De deux choses l'une: ou M. le comte de Paris désapprouve cette propagande, ou il l'approuve.

» S'il la désapprouve, il est étonnant qu'il se fasse, et que ses amis — les amis des princes sont d'ordinaire moins indisciplinés — l'aient entreprise et la poursuivent malgré lui. Mais enfin, s'il la désapprouve, s'il n'est pas un prétendant; si aujourd'hui encore, comme au jour où il écrivait sa lettre à M. Elsingher, il accepte loyalement la République; s'il ne veut rien être de plus qu'un Français en France, sa situation est bien simple: il n'a qu'un mot à écrire, qu'une déclaration à faire, affirmant que cette propagande se fait sans son aveu, malgré lui. Tout le monde l'en croira sur sa parole et, nous osons le dire, la propagande s'arrêtera soudain.

» Que si, au contraire, M. le comte de Paris approuve qu'on le pose en prétendant, — et ce sera déclarer qu'il l'approuve que de ne pas déclarer le contraire, étant dûment averti, — eh bien! alors la situation sera nette encore. Dans ce cas, M. le comte de Paris n'est plus simplement un Français auquel nous avons ouvert, en 1871, les portes de la France pour y jouer, comme nous tous, de ses droits de citoyen. Il n'est rentré chez nous, ainsi que l'affirme de compromettants amis, que pour conspirer plus à l'aise; il dresse ses plans, il s'applique à avancer dans l'ombre, il creuse ses mines secrètes; il guette l'heure propice pour s'emparer de la France par un coup de force ou de ruse. C'est donc à nous, qui ne pouvons plus ignorer le but auquel il vise, qu'il avoue, à prendre pour notre sécurité politique les mesures nécessaires. Que la propagande orléaniste s'arrête ou que celui qui l'approuve, l'inspire et la dirige, sorte de chez nous.

» Ou citoyen comme tous en France, ou, comme le comte de Chambord, prétendant hors de France, l'heure est venue de choisir pour M. le comte de Paris. »

La signification est nette.

Les opportunistes ont organisé une manifestation à la maison de Gambetta à l'occasion de l'anniversaire de sa mort.

Un certain nombre d'entre eux s'y sont rendus.

Les journaux du parti parlent avec enthousiasme de cette manifestation.

## LE BIEN-HOA EST SAUF.

Le ministre de la marine a télégraphié au gouverneur de la Cochinchine dont il a reçu la réponse suivante:

« Saïgon, le 30 décembre.

» Le transport *Bien-Hoa*, parti de Toulon le 14 novembre, est arrié à Saïgon le 23 décembre et se trouve encore dans ce port.

UN PEU DE LOGIQUE, S. V. P.

Parmi les croix de chevalier de la Légion d'Honneur accordées pour le service du Tonkin, nous remarquons celle décernée à Tràn-Van-Luc, dit Père Six, prêtre tonkinois, curé de Fét-Diem (province de Ninh-Binh). « Services exceptionnels rendus au corps expéditionnaire, grâce à la grande influence dont il jouit au Tonkin », lisons-nous à l'*Officiel*.

Ainsi, le même gouvernement qui, par tous les moyens, persécute en France le clergé catholique, décore un prêtre tonkinois. Il a grandement raison de le faire, mais la croix accordée au curé Tràn-Van-Luc est la condamnation du système d'opposition stupide qui est suivi en France.

Il est vrai que nos ministres ne se piquent pas d'être logiques; c'est de leur part un tort de plus ajouté à tous les autres.

Dimanche, M. Pouyer-Quertier a fait à Gisors une grande conférence sur la crise agricole et contre le système libre-échangiste. Le libre-échange, a-t-il dit, a été inventé par les Anglais et profite aux Anglais seuls (Où! où!). Si c'est un crime d'imposer les produits étrangers, c'est un crime, également, d'imposer les produits français. (Approbation.)

On cherche des débouchés lointains, quand il y a la province qui est la meilleure cliente des villes. La solidarité des villes et des campagnes est absolue. (Applaudissements.)

M. Pouyer-Quertier conclut en demandant qu'on envoie les théoriciens dans les pays où il existe la vie à bon marché, car ils troublent la patrie qui leur a donné le jour. (Vifs applaudissements.)

La réunion a ensuite voté par acclamation le vœu qu'on établisse les droits demandés par les agriculteurs de France.

## LES TREMBLEMENTS DE TERRE.

Madrid, 30 décembre.

Voici de nouveaux détails officiels sur les récents tremblements de terre:

Toutes les églises de Malaga sont lézardées; à Canillas, plusieurs maisons sont détruites, le nombre des victimes est considérable; à Olivier, cinq personnes ont été tuées et trois blessées; à Beznard, plusieurs maisons, ainsi que l'église, se sont effondrées; à Lanjaron, seize maisons ont été détruites; à Murchas, très-peu de maisons restent debout, il y a eu beaucoup de victimes.

A Piédro de Cordoue, une panique s'est produite au théâtre; les spectateurs, au nombre de 900 environ, se sont enfuis affolés; beaucoup d'entre eux ont sauté par les fenêtres et ont été tués ou blessés.

La tour de la Giralda de la cathédrale de Séville et le palais de l'Alhambra de Grenade n'ont pas été endommagés.

À Santa-Cruz-de-Alhama, treize cadavres ont été retirés des décombres.

Le nombre des morts est de cinquante à Ventas de Zafarraya, et de deux à Yator.

Grenade, 30 décembre.

La ville d'Albuquerque a été détruite par les tremblements de terre du 26 et du 27; toutes les autorités de la ville ont péri.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 décembre.

La réponse des primes est terminée, beaucoup de positions à la baisse sont débordées. On considère les hauts cours actuels comme point de départ de la hausse qui doit suivre le paiement des coupons de janvier. Les rentes finissent: le 3 0/0 à 79.15, l'amortissable à 82 fr., le 4 1/2 à 109.15.

Le 5 0/0 italien reste ferme à 99.45.

On inscrit la Banque de France à 5400 fr.

Le Crédit Foncier est tenu à 1,335 fr. Les Obligations de cet établissement de crédit sont très-demandées; la hausse progressive de ces titres est absolument certaine par suite de la vulgarisation des obligations qui jouissent de l'estime des capitalistes et sont devenues avec nos rentes et les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer, l'unique refuge de l'épargne.

Les autres valeurs de crédit restent fermes, mais sans variations marquées: la Banque de Paris à 742.50, la Banque d'Escompte à 562.50, la Société Générale à 470, le Crédit Industriel et Commercial à 670.

Le Suez remonte à 1,838.75 avec 150,000 fr. de recettes pour la journée d'hier. Les offres tendent à augmenter sur les Obligations Panama, les porteurs d'obligations 3 0/0 qui perdent actuellement 50 fr. par titre doivent regretter aujourd'hui de n'être pas sortis plus tôt de cette valeur.

On cote 365 sur l'action Dombrowa, 285 sur la Fondiaria-Vie, 520 sur la Fondiaria-Incendie, 192 sur la Fondiaria austro-hongroise.  
Peu de mouvements sur le marché des chemins de fer: Nord 1,662.50, Lyon 1,235, Orléans 1,327.50, Midi 1,180, Est 779, Ouest 840.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le thermomètre est descendu la nuit dernière à 4 degrés au-dessous de zéro. C'est la plus basse température que nous ayons subie depuis le commencement de l'hiver.

### École de Cavalerie de Saumur.

Par décret en date du 27 décembre 1884, le Président de la République a promu dans la Légion-d'Honneur, au grade d'officier, M. le colonel Danloux, commandant l'École d'application de cavalerie; 35 ans de service, 6 campagnes; chevalier du 18 août 1867.

Par décret du Président de la République, en date du 30 décembre 1884, les élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant:

MM.  
Camus, du 18<sup>e</sup> chasseurs, affecté au 5<sup>e</sup> chasseurs.  
Bertrand, du 4<sup>e</sup> chasseurs, affecté au 44<sup>e</sup> chasseurs.  
Roux, du 8<sup>e</sup> hussards, affecté au 4<sup>e</sup> hussards.  
Bourlauroux, du 2<sup>e</sup> cuirassiers, affecté au 2<sup>e</sup> cuirassiers.  
Blondet-Desbordes, du 44<sup>e</sup> chasseurs, affecté au 17<sup>e</sup> chasseurs.  
De Cordey, du 23<sup>e</sup> dragons, affecté au 46<sup>e</sup> dragons.  
Fallière, du 7<sup>e</sup> cuirassiers, affecté au 3<sup>e</sup> cuirassiers.  
Rolle, du 5<sup>e</sup> chasseurs, affecté au 6<sup>e</sup> chasseurs.  
Labbé, du 10<sup>e</sup> hussards, affecté au 9<sup>e</sup> hussards.  
Perlat, du 1<sup>e</sup> dragons, affecté au 2<sup>e</sup> dragons.  
Garnier, du 4<sup>e</sup> hussards, affecté au 1<sup>e</sup> dragons.  
Ledoux, du 3<sup>e</sup> chasseurs, affecté au 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.  
Sorirey, du 45<sup>e</sup> dragons, affecté au 6<sup>e</sup> hussards.  
Prôtet, du 1<sup>e</sup> dragons, affecté au 40<sup>e</sup> dragons.  
Bureau, du 43<sup>e</sup> chasseurs, affecté au 3<sup>e</sup> spahis.  
Lèvre, du 4<sup>e</sup> hussards, affecté au 3<sup>e</sup> chasseurs.  
Vaquette, du 23<sup>e</sup> dragons, affecté à la 3<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte.  
Abric, du 4<sup>e</sup> spahis, affecté à la 1<sup>e</sup> compagnie de cavaliers de remonte.

Par décret en date du 30 décembre 1884, rendu par le Président de la République, M. Weisse, capitaine en 1<sup>er</sup> à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de l'atelier d'arçonnerie de Saumur, a été promu au grade de chef d'escadron (1<sup>er</sup> tour, ancienneté). Classé au 4<sup>e</sup> d'artillerie et maintenu dans son emploi actuel.

### LES RÉFORMES DANS L'ENSEIGNEMENT.

Au conseil supérieur de l'instruction publique, on s'est occupé avant-hier de la révision du programme pour les sciences physiques et naturelles (rapporteur, M. Girardet), pour l'histoire et la géographie (rapporteur, M. Jaliffier), pour les classes élémentaires (rapporteur, M. Robert), pour la philosophie (rapporteur, M. Janet). Les conclusions de ces rapports ont été adoptées.

Pour les sciences physiques et naturelles, l'allègement a été opéré surtout dans l'histoire naturelle.

Pour l'histoire, les simplifications ont porté surtout sur les histoires anciennes et aussi sur l'histoire contemporaine.

Pour la philosophie, on a supprimé l'économie politique, dont on ne s'occupera plus que dans ses rapports avec la morale, et réduit les notions de l'histoire et de la philosophie.

Enfin, pour les classes élémentaires, des coupures ont été pratiquées dans les programmes de l'histoire, de la géographie et des leçons de choses.

Il a été décidé, en outre, que, pour les enfants, toute classe de deux heures serait coupée par une récréation de dix minutes.

Remarquons, dit un confrère de Paris, que plus on réforme les programmes d'enseignement dans les collèges de l'Etat, moins les études sont bonnes.

Il en sera de même encore cette fois-ci. Pendant ce temps, les établissements libres d'instruction continuent à enseigner d'après l'ancien système et obtiennent les meilleurs résultats.

**SAINTE-MATHURIN.** — Il y a quelques jours, un grave accident est arrivé à Saint-Mathurin.

M. Renault François, cultivateur à Beaufort, descendait à une auberge près de la gare et donnait l'avoine à son cheval. Ce dernier, qu'on avait débridé pour la circonstance, fut tout à coup effrayé par le sifflet d'un train qui entraînait en gare. Il partit à toutes brides, entraînant dans sa course folle M. Renault qui s'était jeté à la tête de l'animal pour l'arrêter.

Quarante mètres plus loin, le malheureux cultivateur tombait violemment le derrière de la tête sur le pavé et se fracturait la base du crâne. On l'a transporté à l'auberge dans un état fort alarmant. Le médecin a déclaré que les jours de la victime étaient en danger.  
(Journal de Maine-et-Loire.)

### BESTIAUX EMPOISONNÉS.

On lit dans le Lannionais:

« Un de nos confrères a mentionné qu'un

sieur Briand, demeurant au moulin de Kéransous, à Ploubezre, avait eu sept vaches empoisonnées par une plante dont on ignorait le nom et les propriétés.

» M. Pellion, pharmacien à Dinan, écrit à notre confrère pour lui signaler qu'un fait analogue s'est produit, il y a quelque temps, dans une ferme de Taden; 4 ou 5 vaches furent empoisonnées dans une prairie.

» M. Pellion suppose que l'empoisonnement des vaches du sieur Briand pourrait être attribué à l'*œnanthe safranée*.

» Cette plante dangereuse, qui croît généralement dans les lieux humides et marécageux et dans les prairies, est une des plantes vénéneuses dont les effets mortels sont les plus prompts. Sa tige et ses feuilles ont une certaine ressemblance avec celles du persil, du céleri, de la cigouë. Sa racine odorante a la forme d'un petit navet.

» Son caractère distinctif, c'est qu'en pressant sa tige, il en sort un suc lactescent jaunâtre. De là vient son nom (*œnanthe safranée*). »

### TIRAGE

De la loterie des Arts décoratifs.

Le numéro 6,333,590 gagne 500,000 fr.  
Le numéro 6,646,370 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 41,467,249 gagne 50,000 fr.  
Le numéro 4,009,943 gagne 25,000 fr.  
Le numéro 8,640,914 gagne 25,000 fr.  
Le numéro 361,548 gagne 10,000 fr.

20 LOTS DE 1,000 FRANCS.

137,782	4,740,015	6,960,094	9,822,044
212,212	4,851,022	7,237,212	10,112,306
680,590	5,134,314	7,435,525	10,183,235
973,330	5,288,520	7,670,624	12,303,657
1,831,119	5,348,758	8,825,529	12,412,924

**A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.** — Les amateurs de conserves au naturel y trouveront un choix exceptionnel de Petits Pois, Haricots verts, Asperges, Cèpes, etc. — Articles recommandés: Petits Pois et Haricots verts à 95 cent. la boîte d'un litre.

### Faits divers.

NOS ACADÉMICIENS.

Un curieux s'est amusé à rechercher l'âge des académiciens. Voici la trouvaille:

M. François Coppée est le plus jeune des académiciens, il n'a que 42 ans.

M. Sully-Prudhomme n'a que 45 ans. MM. Pailleron et Halévy ont 50 ans; M. Sardou, 53 ans; MM. Aboul, Taine et Perroud, 56 ans; MM. Mézières et Caro, 58 ans; MM. d'Audiffret-Pasquier et Ollivier, 59 ans;

M. Alex. Dumas, 60 ans; MM. Renan, Cherbuliez, Gaston Boissier, 64 ans; MM. Pasteur, J. Bertrand, Maxime Ducamp, d'Aumale, 62 ans; MM. Feuillel, Rousset, de Mazade, de Broglie, 63 ans; M. E. Augier, 64 ans; M. Rousse, 68 ans; MM. John Lemoine et Labiche, 69 ans.

M. Jules Simon, 70 ans; M. Camille

Doucet, 72 ans; MM. de Falloux et Daruy, 73 ans; MM. de Lesseps et Marmier, 75 ans; M. Legouvé, 77 ans; M. Nisard, 78 ans.

MM. Victor Hugo, de Noailles et Cuville-Fleury ont 82 ans.

Le doyen est M. de Vieil-Castel, qui, né avec le siècle, compte par conséquent 84 ans.

Il y a bien longtemps que l'Académie n'a été au complet comme elle l'est aujourd'hui; c'est un fait très-rare dans les annales de l'Institut.

Au total, les quarante immortels ont ensemble l'âge respectable de 2,578 ans.

### AUX ARMES DE SAUMUR

Ancienne Maison MENIER, fondée en 1780

## E. TROUVÉ, Confiseur

22 et 24, rue St-Jean, et rue Cour-St-Jean

S A U M U R

La CONFISERIE FINE si recherchée, les délicieux MARRONS GLACÉS, les DONBONS FINIS de toutes sortes, ainsi que la Pâtisserie, tout est préparé à la maison Trouvé, laquelle, seule à Saumur, fabrique la Confiserie.

Le public a donc tout avantage à faire ses achats à la Confiserie TROUVÉ, où l'on trouvera également la plus belle variété d'objets de fantaisie pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An. — Le tout à des Prix modérés.

Confiserie TROUVÉ, 22-24, rue St-Jean.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

### LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro: 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an: Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

## V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste.

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

60 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MARIELLE

XXIII

Elle écrit ensuite la lettre suivante:

« Chers parents,

« Le malheur du vieux père Thomasse est réparable. Remettez-lui le billet de banque ci-joint. Avec cet argent il achètera un troupeau de moutons à la foire de Lannion, et retuilera le toit de son étable, que la foudre a pulvérisé.

« Quand vous connaîtrez, comme le père Thomasse, une famille éprouvée par l'incendie ou dans le besoin par suite de pauvreté, manque de ressources, revers, mandez-moi la somme qu'il lui faudrait pour se relever de son désastre, je la lui enverrai aussitôt. Je le puis, je suis riche. Chaque mois l'intendant met à ma disposition plus d'or que je n'en dépense, et je ne vois pas, si je ne donnais énormément à mes femmes et aux malheureux, comment je pourrais ne point déplaire à mon père, qui veut que l'on fasse honneur à sa fortune, dont les revenus suffisent et au-delà au train qu'il mène.

« J'ai été contente d'apprendre que la récolte s'annonce bonne, que vous avez coupé vos foins. La chaleur en Italie est accablante, vous en souffrirez. Si je me croyais, je dormirais toute la journée. Leone m'évente continuellement pour me rafraîchir, mais elle ne fait qu'augmenter mon malaise.

« Il n'y a que le plaisir de causer avec vous qui me soulage. Aussi, ma lettre vous ayant intéressé, vais-je la continuer en répondant à toutes vos questions sur moi, mon nouveau genre de vie et mes relations intimes avec ma belle-mère, dont vous demandez le portrait.

« La comtesse a vingt-six ans, vous lui en donneriez vingt, elle en porte trente, sa beauté sévère n'a pas d'âge justifié; elle défie le temps d'avoir prise sur ses traits corrects, son teint mat, son port de reine et ses cheveux de jais... A quarante, la comtesse sera ce qu'elle était à vingt, admirablement et hautement belle. Tout d'abord vous devinez en elle la patricienne, femme de cour. Son aisance, ses manières souverainement aristocratiques, mêlées d'affabilité, de hauteur, de grâce et de bienveillante protection, trahissent aux moins observateurs son rang, sa position et sa fortune. On répète autour de moi que la comtesse a les yeux les plus beaux du monde; ils sont très-grands, très-noirs, humides, veloutés, tantôt langoureux comme son parler, tantôt brillants, rapides comme l'éclair;

impossible d'en soutenir l'éclat, lorsqu'ils vous fixent sans sourire. Ses yeux reflètent son caractère italien vif et calme, prompt et réfléchi, aimable et altier.

« Ma belle-mère, gracieuse si vous subissez sa domination, se raidit et vous courbe, si vous tentez une résistance contre elle. Ce qu'elle veut, elle l'obtiendra de vous, soit par votre soumission, soit par sa puissance. En certains jours une objection à ses volontés la blesse, une hésitation l'irrite, un refus... elle l'attend encore. Son crédit à la cour est immense. Mon père ne fait rien sans la consulter; il la considère comme très-capable de le conseiller utilement et de prendre part aux affaires politiques. Je ne suis pas apte à en juger, mais on dit que la comtesse unit à l'imagination d'une Florentine l'esprit pétillant d'une Parisienne. Elle-excelle dans la conversation, qu'elle anime et soutient avec une supériorité qui décèle une intelligence cultivée et une variété étonnante de connaissances. La comtesse fait les honneurs de ses salons françaisement; on y cause, on y chante, on y lit. Les hommes d'Etat, les étrangers de distinction, les sommités littéraires et artistiques s'y pressent. C'est une faveur que d'y être admis, une gloire de s'y montrer, une fête d'y briller dans le cercle des causeurs qui s'y donnent rendez-vous.

« Ma belle-mère se complait à mettre en lumière l'esprit et la beauté des personnes qu'elle accueille,

mais lorsqu'on a la prétention de la surpasser en finesse et en verve, elle jette et vous imole sans pitié à son triomphe. Ses mots sont des traits, ses réparties des flèches, qui clouent au pilori du ridicule: on ne s'en relève pas; elles vous tuent.

« La femme d'un consul anglais, très-jolie mais de la dernière insignifiance d'esprit et de caractère, avait deux jeunes gens, fruits secs aux écoles. Un jour, à la réception de la comtesse, ennuyée de ne rien comprendre à la conversation que l'on tenait, elle dit par manière de leçon et de jalousie féminine: — Pour moi, je ne parle et ne me mêle jamais de politique, ce n'est pas le fait des femmes de s'en occuper.

« — Ah! Madame, répartit la comtesse courtoisement, nous savons bien que vous ne serez jamais une Cornélie! encore moins la mère des Gracques!...

« Un soir, un financier aussi riche que sot, ce qui n'est pas peu dire, avançait que l'esprit courait les rues. La comtesse, froissée pour le mérite des célébrités littéraires qu'elle avait à sa réunion, répartit à bout portant à l'incivil personnage:

« — Ah vraiment! c'est donc pour cela qu'on ne le rencontre point chez vous....

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Etudes de M<sup>e</sup> H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28,  
Et de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, et DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

## A VENDRE

Sur conversion de saisie immobilière

1<sup>e</sup> En l'étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur,

## UNE MAISON

Située ville de Saumur, carrefour Dacier;

2<sup>e</sup> Et en l'étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine,

## UNE MAISON

Et diverses pièces de VIGNE,

Situées commune de Doué-la-Fontaine,

Le tout appartenant aux époux GENILLON-FENEROLLE.

L'ADJUDICATION aura lieu, savoir : pour la maison située ville de Saumur, le Samedi 24 janvier 1885; et pour les biens situés commune de Doué, le Dimanche 25 janvier, même mois.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée par M. Pierre Thourret, propriétaire, demeurant à Soulanges, sur les sieur et dame Genillon, ci-après nommés, qualifiés et domiciliés, des immeubles ci-après désignés; ladite saisie faite par procès-verbal du ministère de Bourasseau, huissier à Doué, en date des huit et dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, visé, dénoncé et transcrit avec sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 37, n° 24 et 25;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Pierre Thourret, propriétaire, demeurant à Soulanges, créancier saisissant,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28,

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Philippe G-ni lon, cultivateur, demeurant à la Chapelle, commune de Doué, et dame Marie Fénerolle, sa femme, séparée de corps et de biens d'avec lui, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LE RAY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir;

Il sera, le samedi vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Auboyer, notaire à Saumur, et le dimanche vingt-cinq janvier 1885, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Doussain, notaire à Doué, procédé à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION

§ 1<sup>er</sup>. — Biens situés ville de Saumur, à vendre en l'étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

#### LOT UNIQUE.

Une MAISON, située à Saumur, au coin du carrefour Dacier et de la montée du Château, portant le n° 5 de la rue du carrefour Dacier et le n° 1 de la rue du Fort; composée: 1<sup>o</sup> au rez-de-chaussée, d'une boutique, arrière-boutique avec cheminée, cour dans laquelle se trouvent des latrines; 2<sup>o</sup> d'un premier et d'un second étage comprenant chacun une pièce à feu et une pièce froide, mansarde, grenier, cave au-dessous. — Le tout joignant au nord la rue du carrefour Dacier, au midi la rue du Fort, au levant M. Millocheau.

Ladite maison portée au plan cadastral de la commune de Saumur, sous

le n° 469 de la section H, pour une contenance en superficie de quarante centiares.

Mise à prix ..... 3,000 fr.

§ 2<sup>e</sup>. — Biens situés commune de Doué, à vendre en l'étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué.

1<sup>er</sup> Lot. — Au canton des Mousquets, environ onze ares quatre-vingt centiares de vignes, joignant au levant Jean Maillet, au couchant Félix Pouteau et autres, au midi M<sup>e</sup> Hublot, et au nord un sentier.

Mise à prix ..... 100 fr.

2<sup>e</sup> Lot. — Au canton de la Fontenelle, environ douze ares de vigne, joignant au midi les héritiers Vinsonneau, au nord un sentier et au couchant Chereau.

Mise à prix ..... 100 fr.

3<sup>e</sup> Lot. — Au canton du Petit-Chemin, environ vingt-deux ares de vignes, joignant au nord M. Barrière-Guillon, au levant le petit chemin, au midi M. Perrault, et au couchant M. Gigault, de Soulanges.

Mise à prix ..... 250 fr.

4<sup>e</sup> Lot. — Une MAISON, située à la Chapelle, même commune de Doué, comprenant une chambre servant autrefois de boutique de forgeron, aujourd'hui d'écurie, grenier au-dessus, un corps de bâtiment attenant vers midi et comprenant une chambre basse à cheminée, une chambre haute au-dessus, cave en roc, un petit caveau et un petit jardin à la suite; le tout joignant au levant la rue des Pommiers et des autres côtés M. Genillon-Sorin, et contenant en superficie environ quatre-vingt centiares.

Mise à prix ..... 1,000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

LECOY.

Enregistré à Saumur le janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, et DOUSSAIN, notaire à Doué, rédacteurs et dépositaires des cahiers des charges.

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

## ADJUDICATION

Le 11 janvier 1885, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil,

## DU MOULIN DE LA PLANCHE

Situé ville de Bourgueil, Propre au commerce — 4 paires de meules.

Loyer annuel, 1,800 fr.

Mise à prix : 15,000 fr.

## A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

## A LOUER ANCIENNE MAISON LAVOYE

Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, ou à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison.

UN HOMME marié demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite

Située à Montreuil-Bellay, près du Château de cette ville et de la charmante rivière du Thouet;

Et comprenant :

Un salon de compagnie, une salle à manger à la russe, cuisine, débarras; au premier étage plusieurs chambres à coucher, serre, buanderie, bûcher, remise, caves, et un vaste jardin en amphithéâtre, parfaitement planté.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. RENOU, ancien notaire, rue de Bordeaux, à Saumur, soit à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

## A VENDRE

### BEAU JARDIN

## Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

## UNE MAISON

Au hameau de Rion, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

## AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

## LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

## LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

### ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures ..... 6 fr.  
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries ..... 12 fr.

Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures ..... 10 fr.  
La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries ..... 18 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Les amateurs de bon vin trouveront à

## L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON F. TARODE

Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard,

des années 1874, 1875 et 1878

Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C<sup>ie</sup> des Antilles, Martinique et Jamaïque.

La délicieuse liqueur CHARTREUSE MEONIER, à Voiron, 5 francs le litre.

Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUTS GENRES

## OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

## A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCEUX.

## Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

## A VENDRE

UN

## CHEVAL

11 ans,

Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnaux, près Saumur.

## AUX ÉLÉGANTS

## CHEMISERIE MODÈLE

## M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

### LA MAISON

## MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

## SAPIN DU NORD

Débités de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

# Etrennes 1885

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique  
(Maison entièrement de confiance)

# L. ENAULT

Rue Saint-Jean, 27 et 29,

SAUMUR

Assortiments entièrement renouvelés et considérablement augmentés

## BON MARCHÉ INCONTESTABLE

Sérieuse diminution sur toute l'Orfèvrerie Ruoltz argentée sur métal blanc, au premier titre.

15 0/0 au-dessous du prix du Tarif.

N.-B. — M. ENAULT, s'occupant activement des réparations d'Horlogerie, Bijouterie et d'Optique, offre toute garantie pour une bonne et prompt exécution.

## Crédit à tout le Monde

PAR

# L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

## ON NE TOUSSE PLUS

si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour les imiter, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Régimes, Pin et Codéine, etc. — Les Bonbons du D<sup>r</sup> Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX la Boîte 1 fr. 75; la Boîte-Doux, 1 fr. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du D<sup>r</sup> GRAMONT.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharmacies. (886)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.